



Indemnisation accident du travail

Par **sandrine**, le **15/10/2009** à **10:57**

Bonjour,

Mon patron a t il le droit de conserver une partie des indemnités d'accident du travail versées par la mutuelle alors que c'est moi le souscripteur bien qu'il s'agisse d'une mutuelle d'entreprise?

en effet tous les mois la mutuelle est prélevée de mes gains salariaux, ne devrait elle pas m'adresser le remboursement plutôt qu'à l'employeur?

Par **cloclo7**, le **16/10/2009** à **21:54**

tout dépend si votre employeur vous verse la totalité de votre salaire ou pas